

Ingénieurs, Techniciens Recherche Formation

**PRENEZ VOTRE CARRIERE
EN MAIN**

Changement de grade

Le calendrier des procédures concernant les personnels ITRF pour les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement est paru.

Cela concerne les grades :

- IGR 1^{ère} classe
- IGE hors classe
- IGE 1^{ère} classe,
- Technicien Recherche et Formation : classe exceptionnelle
classe supérieure

- Adjoint Technique de Recherche et de Formation : Principal 1^{ère} classe,
Principal 2^{ème} classe
1^{ère} classe.

Les dossiers pour les catégories A et B sont à remonter au ministère pour le 7 septembre. Consigne a été donnée aux recteurs de caler le calendrier pour les catégories C sur ces dates. Pour personnels ITRF des services académiques et des EPLE, un Groupe de Travail doit étudier et classer les différents dossiers.

A noter : Si pour les personnels ITRF exerçant dans le supérieur et dans les services académiques le dossier à remplir ne présente aucun changement par rapport aux années précédentes, il en est pas de même pour les personnels ITRF exerçant en EPLE, qui avaient jusqu'alors à remplir qu'un seul document.

Vous trouverez en annexe le fac smillé des documents à remplir.

Pour tout complément d'information n'hésitez pas à nous contacter

Dominique Conchon
d.labo@orange.fr
Labo@sgen.cfdt.fr

Gilbert Heitz
Itarf@sgen.cfdt.fr
01 56 41 51 08



TABLEAU D'AVANCEMENT

Dispositions statutaires (décret n° 85-1534 du 31.12.85 modifié
par le décret n°2011-979 du 19 août 2011) *Dispositions*



CATEGORIE A

Ingénieur de recherche

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
IGR 2 ^e classe	IGR 1 ^{ère} classe	avoir atteint le 7 ^e échelon du grade d'ingénieur de recherche de 2 ^e classe.	Article 21

Ingénieur d'étude

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
IGE 1 ^{ère} classe	IGE hors classe	justifier de deux années au moins d'ancienneté au 5 ^e échelon de leur grade.	Article 30
IGE 2 ^e classe	IGE 1 ^{ère} classe	avoir accompli au moins un an au 8 ^e échelon de la 2 ^e classe de ce grade et justifier d'au moins neuf années de services effectifs en catégorie A.	Article 30

CATEGORIE B

Technicien

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
Tech. Classe sup	Tech. Classe Ex	justifiant d'au moins un an dans le 6 ^e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Article 47
Tech classe normal	Tech. Classe sup	justifier d'au moins un an dans le 6 ^e échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Article 48

CATEGORIE C

Adjoint Technique

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
ATRF Principal 1 ^{ère} Cl.	ATRF Principal 2 ^e Cl.	Adjointes techniques principaux de 2e classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.	Article 57
ATRF Principal 2 ^e Cl.	ATRF 1 ^{ère} Cl.	Adjointes techniques de recherche et de formation de 1re classe ayant atteint le 5e échelon et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.	Article 56
ATRF 1 ^{ère} Cl.	ATRF 2 ^e Cl.	Adjointes techniques de 2e classe ayant atteint le 5e échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.	Article 55

CALENDRIER CAPN

◆ Les opérations de gestion pour lesquelles les CAPN seront consultées à l'automne 2012

➤ Tableau d'avancement 2012 pour les grades suivants : IGR1^{°C} / IGE HC / IGE1^{°C} / TechRF CE / TechRF CS / ATRF P1^{°C} / ATRF P2C / ATRF 1^{°C}.

- Demandes de détachement.
- Demandes d'intégration.
- Demandes de renouvellement de stage (concours 2011)

◆ Réunions préparatoires : 1^{er} octobre / 5 octobre

◆ CAPN plénières :

- IGR mardi 13 novembre - 9 h 30
- IGE mardi 20 novembre - 9 h 30
- TECH mardi 27 novembre - 9 h 30
- ATRF mardi 4 décembre - 9 h 30
- ASI mardi 4 décembre - 14 h 30

RETROUVER LES RESULTATS DES CAPN

SUR Sgen+

[Cliquer ici](#)

Annexe 1

TABLEAU D'AVANCEMENT :

Fiche individuelle de proposition

Proposition d'inscription au grade de :

ACADEMIE :

ETABLISSEMENT :

Code RNE :

Rang de classement dans l'ordre des propositions

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative (1) :

Branche d'activité professionnelle (BAP) :

	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 2012	ANCIENNETÉ CUMULÉE AU 31 décembre 2012(2)
SERVICES PUBLICS		
CATEGORIE		
CORPS		
GRADE		
ÉCHELON		

modalités d'accès au grade actuel (3)

TA

EX PRO

Concours/Intégration

Titres et diplômes (avec année d'obtention) :

-
-
-

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement
sur le site Sgen +**

[cliquer ici](#)

Annexe 2

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
- 00/01 C-2 -

Annexe V-bis

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
FONCTIONS	ÉTABLISSEMENT - UNITÉ - SERVICE	DURÉE	
		DU	AU

ÉTAT DES SERVICES				
CORPS - CATEGORIES	POSITIONS	DURÉE		ANCIENNETÉ TOTALE
		DC	AU	

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement
sur le site Sgen +**

[cliquer ici](#)

Annexe 3

RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

- Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

- Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

- Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement
sur le site Sgen +**

[cliquer ici](#)